

# Cadre légal

---

## Législations fédérales

- Loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie
- Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination
- Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes

## Région de Bruxelles – Capitale

- Ordonnance du 19 mars 2009 modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant code bruxellois du logement

## Région wallonne

- Décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination



# Discrimination dans l'accès au logement

## DE QUOI PARLE-T-ON?

---



## Définitions

Discrimination :  
lorsqu'une personne,  
sur base de l'un des  
**critères protégés**, est  
traitée de manière  
**moins favorable** qu'une  
autre dans une  
situation comparable  
**sans justification**  
**objective**



# Le cas de la région de Bruxelles-Capitale

---

Interdiction de discrimination à toute les étapes du processus (Art.200 Code Bruxellois du logement)

1. Accès au logement
2. La présentation, l'information ou la publicité
3. Obtention ou de délivrance de logement
4. Octroi de logement

# Différentes formes de comportements interdits

